

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 20 décembre 2012

L'an deux mil douze, le 20 décembre, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 décembre 2012, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Martine VINCENOT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 8 votants : 11 (2 procurations)

Présents : Martine VINCENOT, Alain BASS, Lydia ADAM, Marc VIDORET, Ludovic VIOLLET, Jean Jacques BRUSCHINI, Laurent CHALAVON, Bruno PEYRIN,

Absents : Georges LAJARIGE, Valérie CHAZALET, Raphaël LIAUZU, Martine CHAKER,

Excusés : Jeannine GIRES (pouvoir à JJ Bruschini), Françoise DROUET (pouvoir à Lydia Adam)

Secrétaire : Alain BASS

SEANCE OUVERTE A 20h35

Le procès verbal de la séance précédente n'ayant pas été transmis à l'ensemble des conseillers, il est proposé de l'approuver à la prochaine séance du conseil municipal. Accord à l'unanimité.

Le maire propose de retirer 2 points de l'ordre du jour :

- Demande de subvention DETR (déjà délibéré)
- Service commune Valence Agglo – informatique (reporté)

Adopté à l'unanimité.

1 DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Maire rappelle que pour pouvoir prendre en compte certaines évolutions ainsi que certaines opérations d'ordre, il convient d'ajuster le budget communal 2012.

Lydia Adam, adjointe aux finances, en accord avec la commission des finances, propose l'inscription des crédits correspondants comme suit :

Fonctionnement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes	observations
6411	Salaires	+ 6 100.00 €		
022	Dépenses imprévues	- 6 100.00 €		
TOTAL		00.00 €		

Investissement :

Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Sans opé.	2312	Entrée grotte	+ 2 400.00 €	
Opé.20 voirie	2152	Entrée grotte	- 2 000.00 €	
Opé 20 voirie	2313	Voirie	- 900.00 €	
Opé 24	21534	Électrification rurale	+ 500.00 €	
Sans opération	2313-041	Étude ext. Maternelle	+ 7 223.84 €	
	2315-041	Études voirie 2010	+ 4 544.80 €	
	2315-041	Étude voirie 2011	+ 320.82 €	
	2033-041	Etude voirie 2011		+ 320.82 €
	2033-041	Etudes voirie 2010-11		+ 11 768.64 €
TOTAL			12 089.46 €	12 089.46 €

Le Maire rappelle que cette DM s'établit par redéploiement de crédits en dépenses de fonctionnement et s'équilibre à 12 089.46 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver la décision modificative n°3 comme présenté ci-dessus.

2 RESTES A REALISER 2012

Le Maire rappelle que pour pouvoir dès le 1^{er} janvier 2013 payer des dépenses d'investissement, il faut établir la liste des restes à réaliser.

Après présentation en commission de finances, ils sont proposés comme suit :

Opération	Article	dépenses	recettes
	1678	48000	
	20421	3000	
	2111	5300	
	21568	4400	
	21758	450	
	2188	82000	
19 GS	2031	4100	
	2313	77600	
	1323		60500
20 voirie réseaux	2313	81000	
	2188	13000	
	1323		14000
21 bâtiment communaux	2181	11100	
	2188	800	
24 Elect. Rurale	21534	40400	
	1323		24000
	1328		7000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver les restes à réaliser comme présentés ci-dessus.

3 TARIFS COMMUNAUX 2013

Le Maire rappelle qu'il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs communaux pour l'année prochaine.

En accord avec la commission des finances, le Maire indique que pour une bonne gestion, il convient de répercuter une partie au moins des évolutions du coût de la vie sur les coûts de location de locaux (soit près de 2%). Les autres tarifs peuvent rester inchangés.

CONCESSION CIMETIERE :

Concession trentenaire :

45.00 €/m²

tarifs 2012
(pour mémoire)
45.00 €/m²

CONCESSION COLUMBARIUM :

Concession trentenaire :	610.00 €	610.00 €
--------------------------------	----------	----------

DROIT DE PLACE FORAINS :

Stand de 5 ml et + :	55.00 €	55.00 €
Stand de moins de 5 ml :	35.00 €	35.00 €
auto-skooter :	110.00 €	110.00 €
Forfait Forain/1 JOUR.....	25.00 €	25.00 €

DROIT DE PLACE DES MARCHANTS AMBULANTS :

Forfait annuel à raison d'une présence hebdomadaire : 50.00 €	50.00 €
Forfait à chaque présence :	10.00 €

LOCATION DE MATERIEL :

Tables :	3.00 €/l'unité	3.00 €/l'unité
Bancs :	1.00 €/l'unité	1.00 €/l'unité
Chaises :	0.50 €/l'unité	0.50 €/l'unité

PUBLICITE DANS "LE NOUVEL UPIEN" journal d'informations villageoises

A partir du format 21x29.7 et pour 4 parutions :

Pavé publicitaire de 1/8 page :	85.00 €	85.00 €
Pavé publicitaire de ¼ page :	150.00 €	150.00 €
Pavé publicitaire de ½ page :	230.00 €	230.00 €

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Cotisation Adhérent de plus de 18 ans.....	8.00 €	8.00 €
Gratuité pour les moins de 18 ans		
Remplacement après perte de la carte d'adhérent	2.00 €	2.00 €
Retards dans le rendu des documents empruntés : 1.50 €pour le second rappel		
Impression de documents au delà de 3 pages et dans la limite de 50 pages 0.10 €la page		

LOCATION SALLE DES FETES

	Association ayant Son siège à Upié	association extérieure
2 manifestations par année civile (*) :	gratuit	sans objet
Location un jour semaine.....	70.00 €(68)	345.00 €(341)
Location week-end.....	116.00 €(114)	575.00 €(566)
Réveillon Saint Sylvestre.....	500.00 €	1 600.00 €
	*Particuliers Upiens	Particuliers extérieurs
Location un jour semaine	230.00 €(228)	345.00 €(339)
Location week-end.....	350.00 €(342)	575.00 €(566)
Réveillon Saint Sylvestre.....	1 100.00 €	1 600.00 €

En période hivernale (15/10 AU 15/04), le chauffage est facturé à 58 €(57) à tout occupant.

* Le TARIF préférentiel réservé aux Particuliers Upiens est appliqué pour une seule réservation par année civile.

LES TARIFS "WEEK-END" S'ENTENDENT POUR UNE DUREE DE LOCATION COMPRISE ENTRE LE VENDREDI 11 H 30 ET LE LUNDI MATIN A 8 H 30 avec états des lieux obligatoires.

Le nettoyage de la salle est à la charge du locataire.

(*) Sauf cas particuliers décidés par le Conseil municipal

LOCATION LOCAUX COMMUNAUX AUTRES QUE LA SALLE DES FETES

Associations ayant leur siège à Upie : 2 locations à titre gratuit par an- au delà 25.00 €
par jour d'occupation.

Particuliers Upiens : 55.00 €(52) par jour

En période hivernale (15/10 AU 15/04), le chauffage est facturé à 20 €à tout occupant.

EN CAS DE LOCATION "WEEK-END" LA DUREE DE LOCATION EST COMPRISE ENTRE LE VENDREDI 19 H ET LE LUNDI MATIN A 8 H 30 avec états des lieux obligatoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 voix contre DECIDE :

- D'approuver les tarifs comme votés ci-dessus.

4 ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2013

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 13 novembre 2012 pour attribuer les travaux d'entretien de l'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2013. 5 entreprises ont été consultées, 2 ont présenté une offre, la mieux disante étant présentée par l'entreprise INEO pour un montant de 4 450 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- de retenir la proposition de l'entreprise INEO pour un montant de 4 450 €HT
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec l'entreprise INEO pour assurer l'entretien de l'éclairage public en 2013
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire rappelle que le responsable des services techniques sera à la retraite au 31 décembre 2012 et que la commission de recrutement a retenu la candidature d'un agent titulaire pour son remplacement. Afin de permettre une meilleure continuité du service, il a été décidé de recruter le remplaçant au 12 novembre 2012 afin qu'il puisse effectuer une période de tuilage avec le responsable en place. Il convient donc de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour ce recrutement. La suppression de ce poste sera proposée à un prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- d'approuver la création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

6 SERVICE COMMUN VALENCE AGGLO - ARCHIVES

Madame le Maire rappelle qu'une réflexion sur la mutualisation du service archivage a été menée entre valence agglo et les communes membres. Cette dernière a permis d'identifier qu'il existait des besoins non couverts au sein des collectivités à savoir :

- besoins d'interventions ponctuelles pour la mise à jour des archives,
- besoins d'interventions supplémentaires pour un suivi régulier des archives
- besoins de conseils sur la conservation, la restauration et la valorisation des archives communales.

Au regard de ces constats, il a été proposé de créer un service mutualisé de gestion des archives entre valence agglo et ses communes membres. Celui-ci prendrait la forme d'un service commun c'est-à-dire d'un service de Valence Agglo mis à disposition des communes selon leurs besoins. Le coût de fonctionnement dudit service serait identique à celui du centre de gestion dont plusieurs communes sont adhérentes actuellement avec des missions complémentaires et des disponibilités plus amples. Le montant serait approximativement de 205€/jour d'intervention.

Le maire propose d'adhérer à ce service à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- d'approuver l'adhésion au service commun archives de Valence Agglo.

7 DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Sans objet

8 QUESTIONS DIVERSES

➤ **Téléthon**

La manifestation organisée sur Upie s'est très bien déroulée et a récolté un peu plus de 2000 euros de dons pour l'AMF. Merci à tous les participants.

➤ **Repas CCAS**

Le repas des seniors organisé par le CCAS a eu lieu dimanche 16 décembre, s'est déroulé dans l'enthousiasme général, avec un excellent repas préparé par la cantine.

➤ **Départ René TREZIN**

Lundi soir, la municipalité mettait à l'honneur le responsable des services techniques, René Trézin, qui part en retraite le 31 décembre. La municipalité, les associations et les nombreuses personnes présentes lui ont rendu hommage à l'occasion de cette soirée.

➤ **RAM**

La fête de Noël du RAM aura lieu vendredi 21 décembre à la salle des fêtes d'Upie.

➤ **PLH**

Le projet de PLH vient d'être adopté par Valence Agglo et l'avis sera demandé aux communes prochainement. Ce sera à l'ordre du jour du prochain conseil prévu le 11 février 2013.

➤ **Périmètre agglo**

Lydia Adam demande quels ont été les résultats de la consultation des communes sur l'agrandissement de l'agglo.

Le maire répond que pour que cela se fasse, il fallait que 2 conditions soient remplies, d'une part que la majorité de la population et la majorité des communes. La majorité de la population est atteinte mais pas la majorité des communes.

Le préfet va devoir retravailler avec la SDCI pour définir le périmètre définitif.

A noter : le conseil communautaire de Valence Agglo a donné un avis favorable au périmètre du SDCI par délibération du 19 décembre 2012.

Le Maire précise que tous les représentants des communes à Valence Agglo ont affirmé la volonté des communes de rester unies, dans Valence Agglo, pour poursuivre le travail commencé.

Tous les élus du conseil municipal confirment leur souhait de ne pas défaire ce qui vient d'être construit à 11.

SEANCE LEVEE A 21h30.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Alain BASS

Martine VINCENOT